

Réponse du Conseil communal – Question orale : Sécurité des passages piétons

Chère Léna, chers collègues, chers membres du Conseil général,

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la problématique de sécurité évoquée ce soir n'est pas liée à des éléments nouveaux. Elle s'inscrit dans une situation historique, qui n'a pas connu de changements majeurs rendant ces passages plus dangereux qu'auparavant. Ce qui a évolué, c'est d'une part le volume de circulation et, d'autre part, une sensibilité accrue de la société en matière de sécurité, où le besoin de tendre vers un risque zéro se fait de plus en plus entendre. Les remarques des citoyens s'inscrivent dans ce contexte.

Cela étant dit, le Conseil communal connaît bien cette problématique et lui apporte le plus grand soin depuis de nombreuses années. Je concentrerai ma réponse sur Vicques, car pour les trois autres villages de notre commune, aucun problème particulier n'a été porté à notre connaissance concernant les passages piétons.

À Vicques, la situation peut être présentée en quatre secteurs :

1. **De Courchapoix au pont sur la Scheulte** : la route a été entièrement refaite. Dans ce cadre, nous avons fait appel à des bureaux spécialisés afin d'optimiser l'emplacement des passages piétons et améliorer également la sécurité et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de l'arrêt de bus « Recolaine ».
2. **Du pont jusqu'à la croisée de Courrendlin** : selon nos dernières informations, le Canton prévoit une réfection complète de ce tronçon pour 2027–2028. La commune profitera naturellement de cette occasion pour revoir les passages piétons. Toutefois, il ne serait pas judicieux d'entreprendre dès maintenant des travaux qui seraient rapidement remis en cause par cette future réfection en profondeur.
3. **De la croisée de Courrendlin en direction de Courrendlin** : un passage piéton a été déplacé afin de renforcer la sécurité et un nouveau passage a été créé récemment à proximité du terrain de foot, répondant ainsi à un besoin clairement identifié.
4. **De la croisée de Courrendlin en direction de Delémont** : le passage le plus discuté est actuellement à l'étude par la commission des transports publics, dans le cadre des travaux prévus pour la réfection de l'arrêt de bus dit du « bas du village ». Des solutions seront proposées afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap.

En résumé, je remercie Léna pour sa question qui nous donne l'occasion de rappeler à nos concitoyens l'état de la situation et les démarches en cours. Le Conseil communal reste attentif et engagé afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos passages piétons, tout en tenant compte des calendriers de travaux cantonaux pour agir de manière cohérente et durable.